

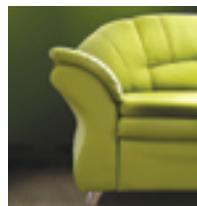
L'ASSURANCE PRÊT – MARGE ATOUT

Pour éviter bien des tracas

Chaque année, de nombreuses personnes doivent se départir de leurs biens à la suite d'une invalidité parce qu'elles ont négligé de s'assurer convenablement.

Parce que l'assurance salaire ne suffit pas !

Beaucoup de gens croient à tort qu'en cas d'invalidité leur assurance salaire suffirait à couvrir leurs dépenses. Toutefois, les montants prévus en vertu d'une telle protection ne correspondent généralement qu'à 66 % de leurs revenus. Alors, imaginez comment continuer à faire face aux dépenses qui sont même plus élevées en situation d'invalidité (médicaments, transport, etc.) !



09315F (09-10)

 **Desjardins**
Sécurité financière^{MD}

Conjuguer avoirs et êtres

MD Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Engagé envers le développement durable, le Mouvement Desjardins privilégie l'utilisation de papier produit au Canada et fabriqué dans le respect de normes environnementales reconnues.



ASSURANCE PRÊT – MARGE ATOUT

 **Desjardins**
Sécurité financière^{MD}

Conjuguer avoirs et êtres



Vie, santé, retraite



LA MARGE ATOUT VOUS OFFRE LA LIBERTÉ, L'ASSURANCE PRÊT – MARGE ATOUT LA PRÉSERVE !

Vous avez choisi la marge Atout pour toute la liberté qu'elle vous confère comme outil de financement. Mais avez-vous songé à protéger votre capacité de rembourser votre marge Atout en cas d'invalidité ou de décès ?

Soyez libre de tout tracas grâce à l'Assurance prêt – marge Atout !

L'ASSURANCE PRÊT – MARGE ATOUT S'OCCUPE DE TOUT !

Des protections rassurantes

L'Assurance prêt – marge Atout est une protection complète qui vous aide, vous et vos proches, à vous acquitter des obligations financières de votre marge Atout en cas d'épreuve.

L'assurance vie prévoit, en cas de décès, le remboursement de la marge Atout et des prêts qui y sont liés. Vous évitez ainsi que vos dettes ne deviennent un fardeau pour vos proches.

L'assurance invalidité aide à rembourser les obligations financières de la marge Atout en cas d'accident ou de maladie. Elle peut également aider à faire face aux dépenses liées à la conservation de la propriété (taxes municipales et scolaires, chauffage et électricité, etc.). Vous pouvez ainsi maintenir votre niveau de vie malgré tout !

Des conditions avantageuses

- Le montant d'assurance s'ajuste automatiquement en fonction du crédit utilisé. Vous bénéficiez donc d'une protection qui est en tout temps proportionnelle au risque couvert.
- La prime d'assurance, qui est incluse dans les remboursements, s'ajuste automatiquement en fonction du crédit utilisé. Vous payez donc en tout temps une prime équitable qui est requise uniquement pour les montants de crédits utilisés.
- Les prestations d'assurance sont versées tant que dure l'invalidité totale ou jusqu'à extinction de la dette.
- Les prestations versées ne sont pas imposables et ne sont pas réduites des montants provenant d'un autre régime public ou privé.

L'ASSURANCE PRÊT – MARGE ATOUT, SPÉCIFIQUEMENT POUR VOUS !

L'Assurance prêt – marge Atout est adaptée spécifiquement aux besoins des détenteurs de marge Atout. C'est une protection globale, simple et accessible.

Globale

L'Assurance prêt – marge Atout est une protection globale qui protège tout le financement utilisé sous la marge Atout, tant pour la marge de crédit que pour les prêts liés.

Simple et accessible

Pour adhérer à l'Assurance prêt – marge Atout, vous n'avez habituellement qu'à répondre à quelques questions lors de l'ouverture de la marge Atout et les choix d'assurance s'appliquent automatiquement à l'ensemble du crédit utilisé. Pas besoin de vous présenter à la caisse pour protéger les nouveaux emprunts sur la marge Atout.

POUR VOUS GUIDER,
VOUS PROTÉGÉR
ET VOUS SOUTENIR



En adhérant à l'Assurance prêt – marge Atout, vous bénéficiez gratuitement de certains services d'assistance du Programme GPS^{MD}. Que ce soit pour un besoin d'aide psychologique, pour faciliter l'accessibilité à des soins lors d'une convalescence, pour vous aider si vous êtes mandaté comme liquidateur de succession ou pour vos questions d'ordre juridique, les services d'assistance vous seront d'une grande utilité !

Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Internet desjardins.com/programmegps.